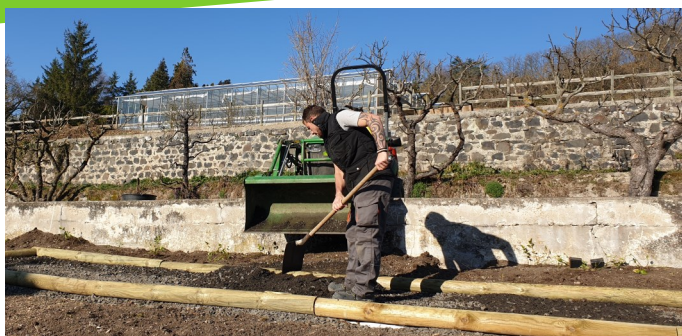


Un passeport pour l'emploi

Ouvrier paysagiste qualifié

Spécialisé en conduite de chantier pour les constructions paysagères



- Mairie ou Collectivité locale
- Entreprise de travaux paysagers

Chef de chantier espaces verts



Une formation sur 1 an en alternance

UC 1: Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères

- Préparer un projet de constructions paysagères
- Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères

UC 2: Réaliser des constructions d'ouvrage avec liants

- Réaliser des revêtements de sols
- Réaliser des ouvrages en élévation

UC3: Réaliser des constructions paysagères sans liants

- Réaliser des ouvrages en bois
- Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant
- **Optionnel** : Mettre en place les bassins, cascades et pièces d'eau

Diplôme de niveau 4

Validée par l'obtention de 3 UC

De nombreuses réalisations
pratiques sous forme de
chantier école



Une formation menée en partenariat entre



Le CFPPA d'Yssingeaux



L'UFA de l'ISVT

Une équipe à vos côtés

- * Un réseau de paysagistes et de mairies
- * Accompagnement personnalisé



Validation du diplôme

Validation de chaque UC .

*Des aides à l'embauche
pour les entreprises*

Une formation rémunérée

Au CFA: 420 h (12 semaines)
+70 h optionnelles

En entreprise: 35 à 38 semaines

Par alternance

Le salaire de l'apprenti

Majoration de 15% de la rémunération du salaire antérieure ou équivalent dans les **conditions suivantes**:

1. Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu par l'apprentissage ou la voie scolaire;
2. Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
3. Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

Se rapprocher des centres de formation pour le calcul



Conditions d'admission

- BP Aménagements Paysagers
- BAC Pro Aménagements Paysagers
- BTS Aménagements Paysagers
- Sur demande de dérogation

Inscription par dossier:

- Après un entretien portant sur la motivation
- Obligation d'avoir un contrat d'apprentissage



Contacts:

◆ ISVT

72 avenue de Vals—43750 Vals près le Puy
Tél: 04 71 02 10 81—isvt.cfa@orange.fr

◆ CFPPA Yssingeaux

50 impasse les épicias—43200 Yssingeaux
Tél: 04 71 65 70 69—cfppa.yssingeaux@educagri.fr

